

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
Un an, 12 fr.; Six mois, 6 fr.; Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus
Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

Place de la Visitation

Il est rendu compte de tous les ouvrages français et étrangers
dont il est envoyé deux exemplaires au journal.

Les manuscrits non insérés seront rendus.

INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne; Annonces, 25 cent.
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, Place de la Visitation.

PARTIE NON OFFICIELLE

L'Académie des Sciences de l'Institut de France, réunie en séance, le lundi 5 avril 1909, sous la présidence de M. Bouchard, a entendu la lecture du Décret portant approbation de l'élection que l'Académie a faite de S. A. S. Albert I^{er}, Prince de Monaco, pour remplir la place d'Associé étranger vacante par le décès de Lord Kelvin.

M. le Secrétaire Perpétuel a, en outre, donné lecture de la lettre suivante :

« Paris, 29 Mars 1909

« Monsieur le Président,

« Avec la haute situation de Membre associé l'Institut de France m'accorde, pour des travaux qui avaient déjà fait la joie de ma vie, un témoignage d'estime inespéré; aussi n'est-ce pas sans confusion que je reçois un pareil honneur. Et si ma première pensée porte ma gratitude à l'Académie, je songe ensuite à la pléiade des collaborateurs qui, depuis 25 ans, m'ont donné leur concours pour développer une science très jeune, lui fournir des maîtres, des matériaux et un foyer dignes d'elle.

« L'Académie veut bien appuyer ainsi une œuvre qui embrasse toute l'étude de la mer et qui s'est attaché des savants de grande valeur; je l'en remercie avec l'émotion d'un travailleur trop largement récompensé.

« En vous priant de transmettre à l'Académie l'expression de mon attachement, je vous adresse, Monsieur le Président, mes plus affectueux sentiments de nouveau confrère. »

ALBERT
Prince de Monaco.

Echos et Nouvelles DE LA PRINCIPAUTÉ

Depuis plusieurs jours une animation inusitée règne dans la Principauté pour l'organisation de la grande fête du Printemps de jeudi prochain. Sur l'avenue de Monte Carlo, le boulevard de la Condamine, les quais et les jetées du port, ce ne sont que mâts, oriflammes, astragales, cordons de lampes lumineuses de couleurs variées, portiques élégants, écussons aux armes princières.

Nous donnons à la 4^e page le programme détaillé de cette fête.

LE TOURNOI INTERNATIONAL DE MONTE CARLO

C'est mardi, au Palais des Beaux-Arts, à Monte Carlo, qu'a été tirée pour la cinquième fois la coupe challenge Albert Gautier.

Les équipes en présence étaient, nous le rappelez, composées comme il suit :

Equipe Bohême : MM. A. Goppold de Lobsdorf

(Prague), cap. d'entraînement; V. Lada (Prague), F. Schejbal (Prague).

Equipe Portugaise : MM. Eduardo Ferreira de Castro (Lisbonne), cap. d'entraînement; Mario de Noronha (Lisbonne), de Heredia (Lisbonne).

Equipe Française : MM. J. Joseph-Renaud (Paris), cap. d'entraînement; Comte Albert Gautier (Nice), G. Alibert (Paris).

Equipe Italienne : MM. A. Olivier (Milan), cap. d'entraînement; Bertinetti (Turin), Furst (Turin).

Jamais encore la victoire des Français ne fut aussi disputée: jamais encore comme avant-hier nous n'eûmes à envisager d'aussi près l'éventualité de leur défaite. Et l'intérêt que présente toujours cette belle épreuve, fut augmentée encore par cette lutte ardente, qui se prolongea, passionnante, jusqu'à la fin; seule la victoire d'Alibert, français, sur Olivier, italien, assura le triomphe de l'équipe française.

Celle-ci fut merveilleuse de cohésion et de ténacité. J. Joseph-Renaud et Alibert tirèrent de façon merveilleuse et nous n'avons point ici à refaire l'éloge du comte Albert Gautier.

Les Italiens sont maintenant épéistes consommés, la lutte d'hier l'a prouvé et leur défaite est certainement plus glorieuse que nombre de victoires.

Les Tchèques et les Polonais ne sont point encore familiarisés avec l'escrime à l'épée, mais ils montrent de grandes qualités et font prévoir, pour l'avenir, des adversaires des plus dangereux.

Le jury, présidé par M. Garibaldi, avec l'autorité que lui donne sa grande connaissance des armes, était composé de M. Masaniello Parise, Colombetti, S. Lézard, Carlos Gonzalvés. Le juré chèque, absent, était remplacé alternativement par MM. Goppold de Lobsdorf et Schejbal.

Un public nombreux d'invités du Sporting-Club emplissait la salle du Palais des Beaux-Arts, admirablement aménagée.

Le classement par équipes fut le suivant :

1^{er}, *équipe française*, qui reste détentrice de la Coupe Gautier, par 8 touches reçues sur 27 assauts.

2^e, *équipe italienne*, avec 9 touches.

3^{es}, ex-æquo, *équipes tchèque et portugaise*, avec 20 touches.

Le soir, le Sporting-Club de Monaco offrait, en l'honneur de l'équipe gagnante, un grand dîner où le comte A. Gautier, président du tournoi, salua l'équipe victorieuse, en rendant hommage aux grandes qualités des glorieux vaincus et en remerciant, en même temps que le Prince et le Gouverneur de Monaco, le *Figaro*, le journal *Les Armes* de Paris et la presse locale pour l'intérêt que tous portent à la cause des armes. M. J. Joseph-Renaud pour les tireurs, remercia en termes charmants, et le directeur du *Petit Monégasque* le fit au nom de la Presse.

NOCES D'ARGENT ACADEMIQUES.

Un Comité, dont S. A. S. le Prince de Monaco et S. A. le Prince Rolland Bonaparte ont bien voulu accepter la présidence d'honneur, vient de se former

à Paris en vue d'offrir une médaille, frappée spécialement pour lui, à M. Louis Cailletet, membre de l'Académie des Sciences, l'éminent physicien à qui l'on doit la liquéfaction de l'oxygène, de l'hydrogène, de l'azote et de l'air atmosphérique, sans compter d'autres nombreux et brillants travaux.

Le président effectif de ce Comité est le docteur d'Arsonval, de l'Institut. Le Comité compte parmi ses membres MM. Darboux, secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences, Perrier, Painlevé, membres de l'Institut, le docteur Regnard, directeur de l'Institut océanographique, M. le comte de La Vaulx, vice-président de l'Aéro-Club, le professeur Berget, ancien président de la Société française de Navigation aérienne, M. Georges Besançon, secrétaire général de l'Aéro-Club, etc., etc.

M. Georges Besançon a bien voulu accepter la tâche de centraliser les souscriptions, qui pourront être adressées à l'Aéro-Club, 62, avenue des Champs-Elysées, pour le Comité Cailletet.

Tous ceux qui s'intéressent à la navigation aérienne tiendront à contribuer à cet hommage rendu au savant qui, à l'âge où d'autres prendraient un repos justement mérité, consacre son inlassable activité au progrès de la conquête de l'air, en présidant l'active Société qu'est l'Aéro-Club de France.

Le Groupe d'Etudes de la Société Saint-Vincent-de-Paul, que dirige avec tant de zèle M. Lucien de Castro, a fait dimanche dernier une excursion à l'île Sainte-Marguerite. A la fin du banquet qui a réuni les excursionnistes, des toasts ont été prononcés par MM. Lucien de Castro et A. Cioco.

LA VIE ARTISTIQUE

THÉÂTRE

En reprenant la direction de la scène où M. Gunsbourg a multiplié pendant trois mois les créations et les reprises retentissantes, M. Comte-Offenbach a tenu, par un sentiment d'amour-propre dont le public est l'heureux bénéficiaire, à donner coup sur coup deux œuvres inédites : *Neigilde*, ballet mêlé de chant dû à la collaboration de Jean Lorrain et du compositeur Silver, et *Léda*, opéra-bouffe de MM. Pierre Veber et Augé de Lassus pour le livret et Antoine Banès pour la musique.

Jean Lorrain fut, avec Catulle Mendès, un des seuls écrivains qui surent composer pour la pantomime et le ballet. Car le ballet n'est pas simplement un poème dont on n'a pas eu le temps d'écrire les paroles. C'est une forme d'art spéciale qui demande une invention, un tour d'imagination particuliers. Il faut que l'auteur, à mesure qu'il combine le jeu des passions et qu'il concerte les événements, voie le mouvement qui doit suffire à les traduire. Il faut qu'il connaisse les ressources du geste comme le compositeur d'un opéra connaît les ressources de la voix et qu'il se meuve sans effort dans les limites étroites qu'elles lui offrent.

L'argument de *Neigilde* nous transporte en

Norvège. Le prologue et l'épilogue, qui se passent dans la modeste maison de la vieille Gottlieb, sont chantés. Les trois actes de ballet constituent le rêve de Gerda, la fiancée de Peters, qui s'est endormie, pendant la veillée de Noël, aux chansons de sa grand'mère.

M^{lle} Charley a été une très gracieuse Gerda ; M^{me} Girerd a chanté avec beaucoup de savoir et d'autorité le rôle de Gottlieb. M. Berthaud a fait applaudir son robuste organe et son entrain dans le personnage de Peters.

Dans la partie mimée, M^{lle} Bordin a montré une fois de plus ses qualités de style et sa brillante virtuosité. M. Kiakscht, qui remplaçait M^{lle} Charbonnel, indisposée, a été remarquable d'élégance et de vigueur. M^{lle} Carrère a donné à la figure de Neigilde une grâce hautaine. M^{lles} Luparia, Giussani, Pavlova, Crosti et Hudak ont dansé avec beaucoup de charme leur « pas des patineurs ».

Les décors de Visconti et les costumes de Landolff méritent les plus admiratifs éloges.

Léda, qui a été jouée à la fin de la semaine, est pour le livret comme pour la musique, proche parente de la *Belle Hélène*. Les auteurs, du reste, ne cherchent pas à dissimuler cette parenté. Leur Léda est la petite-fille de cette dame qui, bien avant M. de Grammont, devint célèbre pour avoir aimé les bêtes et, par conséquent, la fille ou la nièce de l'héroïne d'Offenbach. Plus modeste en ses aspirations, elle remplace le cygne de son « inoubliable grand'mère » par un simple gardeur d'oies. Car « tout dégénère », avouent les auteurs.

Mais ce qui ne dégénère pas, c'est la folle gaieté du livret et de la partition, tout-à-fait dignes du patronage sous lequel ils sont trop modestement placés. Meilhac et Halévy n'ont pas eu plus de drôlerie imprévue et outrancière que n'en montrent MM. Veber et de Lassus. Quant à la musique, elle est d'un maître. Très mélodique, elle abonde en inspirations gracieuses et en trouvailles du meilleur effet comique. L'orchestration en est tout particulièrement intéressante et souligne avec infiniment de verve et de légèreté le caractère bouffon des couplets.

Cette œuvre charmante, encadrée par de beaux décors de M. Visconti et finement interprétée par l'orchestre sous la conduite de M. Vialet, a été excellemment jouée.

M^{lle} Jeanne Guionie, de l'Opéra-Comique, a donné de Léda la plus séduisante image. Sa belle allure, son visage gracieux et riant servent heureusement son talent parfait de comédienne et sa voix souple et caressante. Elle a ravi l'auditoire.

M^{lle} Charley, petit saxe costumé à l'antique, sans rien perdre de sa voix légère et cristalline, perfectionne rapidement son jeu. Elle a interprété avec beaucoup de mutine drôlerie son rôle de Pythie pour rire.

M^{lle} Fromentin, dans un personnage secondaire, a fait apprécier sa grâce accorte et son talent très sûr de comédienne.

M. Berthaud a chanté avec gaieté et brio le rôle du gardeur d'oies, Petit-Jupin. M. Lamy a caricaturé avec sa fantaisie flegmatique le personnage de Ménélas junior, l'époux infortuné de Léda. MM. Poudrier, Maury, Moret, Dupont, ainsi que les chœurs et les dames du corps de ballet, ont complété un excellent ensemble.

CONCERTS

L'œuvre capitale du dernier concert était l'admirable *Symphonie en Si bémol n° 4* de Beethoven qui a été interprétée dans un grand style par l'orchestre et dont l'adagio, si profondément émouvant, a été particulièrement acclamé.

L'ouverture *Genoveva*, de Schumann, est d'une inspiration délicate et d'un charme mélancolique qui séduisent par leur caractère un peu morbide.

Le *Prélude de Lohengrin* est une page glorieuse, toujours chaleureusement applaudie.

Venaient ensuite deux œuvres de l'excellent compositeur Ed. Trémisot. La première de ces deux pièces, *La Halte Divine*, est un poème symphonique d'une instrumentation très intéressante et variée et d'un caractère brillant. L'inspiration paraît un peu courte, mais les développements sont très habilement traités.

Les Dryades à la source sont un tableau de genre, coloré et traité avec beaucoup de légèreté et de grâce.

L'élégie pour instruments à corde de M. Jehin, *Souvenirs*, fut jouée avec un grand sentiment par l'orchestre et les solistes, MM. Corsanego, Wagemans, Vanhoutte et Sansoni.

Enfin, la belle *Marche héroïque* de Saint-Saëns termina avec éclat cet intéressant concert.

Essai sur les Origines de Monaco

II. — LA CITÉ

(suite)

L'Invasion (154 avant notre ère).

Paul Oroze (1) raconte que les Romains attaquèrent une petite population, établie au pied de la racine des Alpes. Tous s'enfuirent dans les montagnes et mirent le feu aux broussailles qui les séparaient de l'ennemi. Mais s'étant aperçus que les hauteurs étaient occupées et qu'il n'y avait plus pour eux de salut ni dans la fuite ni dans la lutte, ils se ruèrent les uns contre les autres : les hommes égorgèrent leurs femmes et leurs enfants et se jetèrent eux-mêmes au milieu des flammes. Ceux qu'on put faire prisonniers, n'eurent pas un meilleur sort : les uns se tuèrent avec leurs épées, d'autres se pendirent, d'autres encore se laissèrent mourir de faim. Il n'y eut pas jusqu'aux enfants qui ne manifestèrent, en cherchant à se donner la mort, l'horreur que leur inspirait la servitude.

A l'époque où écrivait Oroze, la racine du contrefort des Alpes, séparant l'Italie de la Gaule narbonnaise, était le Mont-Agel. Le peuple installé à sa base ne saurait donc être que celui de Monaco (2).

Pourtant cette note ne lui est pas applicable. Quintus Marcius, qui y est donné pour chef de l'expédition, n'a pas eu affaire aux Monoécien. Il est vrai qu'il y a eu de ce nom deux consuls, qu'un long intervalle de temps sépare ; mais le premier, Quintus Marcius Philippus, n'a jamais dépassé les Apennins et quand parut Quintus Marcius Rex, Monaco était, depuis plusieurs années déjà, au pouvoir des Romains.

Nous avons cité ce passage parce que nous croyons avoir des raisons de supposer que le sort des Monoécien ne diffère guère de celui des malheureux habitants de la bourgade assise au pied des Alpes.

La conquête romaine était toujours brutale. Ce même siècle avait vu des milliers de Ligures vaincus passés au fil de l'épée, des peuplades entières arrachées à leur sol et déportées en terre étrangère, des villes rasées, des châteaux incendiés, des navires pris ou coulés en mer. Les Ligures, qui savaient n'avoir à attendre aucun quartier de la part des Romains, devançaient par des actes de désespoir le sort que leur réservait le vainqueur.

Examinons les faits.

Une grande armée romaine, conduite par Q. Opimius, a traversé Monaco en 154, avant notre ère. Après avoir soumis les peuplades établies entre Fréjus et Nice, cette même armée a passé l'hiver dans le pays (3).

Depuis son départ (153) jusqu'à 125, c'est-à-dire pendant vingt-huit ans, il n'y a pas eu d'entreprise militaire sur le littoral ligurien ; or, en 137, un consul,

(1) De Gallis, V, 14.

(2) Cfr. Jullian, *Histoire de la Gaule* : « Il s'agit non de Gaulois, mais de Ligures, *sub radice Alpium* », t. I, p. 133 (note). — POMONIUS MELA : *sub Alpibus Ligures*, l. II, c. 4.

(3) POLYBE, XXXIII, 8.

et non des plus braves, vient à pied à Monaco. Les Romains en disposent donc déjà en maîtres : le port est devenu la station d'embarquement des troupes qu'ils envoient en Espagne.

La soumission des Monoécien ne peut être attribuée qu'à Q. Opimius, et eut lieu, très probablement, en 154, car, ayant pris la route de terre, il était de la plus élémentaire prudence de désarmer les peuples qu'il laissait derrière lui.

L'histoire avait sans doute enregistré la destruction de Monoicos, mais le récit s'est perdu avec les livres dans lesquels Tite-Live l'avait consigné.

Les fondations de maisons qu'on retrouve dans le sous-sol de la Condamine ; ces ruines qu'aucune main humaine n'a nivelées et que le temps a lentement enfouies ; les monnaies éparses, les *débris de cuisine* disséminés à travers les sépulcres des successeurs asservis des fiers fondateurs de Monoicos, évoquent une image plus triste que celle d'une ville morte : c'est une cité détruite. Le fer et le feu ont passé par là. Le désordre qui y règne, dénonce la violence, le meurtre, le saccage.

Le silence qui, depuis lors, pèse sur cette plage si animée naguère ; les légendes qui naissent sur les ruines de ses châteaux démantelés ; ces médailles carthaginoises, et coloniales de la grande Grèce semées au milieu des débris de la ville, perdues sur les sentiers de défillement qui menaient aux refuges, proclament assez hautement ce que l'histoire n'avoue pas. Le dernier jour de Monoicos s'est éteint dans le sang d'une féroce tuerie. La terre, théâtre de ce carnage, hurle encore des mots qui sonnent les horreurs d'un lendemain de guerre sans merci ; elle exhibe des tronçons d'armes (1) et des restes humains, pris en brèches au contact des rochers, des paquets conglomérés d'ossements d'hommes, de femmes et de petits enfants (2).

Les Monoécien durent être surpris par une double attaque : du côté de la mer, par les équipages de la flotte romaine, qui, depuis 181, suivait, le long des côtes, la marche des corps d'expédition ; et, du côté de la terre, par les troupes qui avaient occupé les sommets. Pris de panique, ils saisirent ce qu'ils avaient de plus précieux et s'enfuirent vers les châteaux, sans se douter que ceux-ci étaient déjà au pouvoir de l'ennemi. C'est sur les pentes intermédiaires entre l'ancienne ville et les enceintes que se retrouvent les monnaies et les débris squelettiques. Quelques Monoécien arrivèrent jusqu'aux pieds des remparts. L'un d'eux, qui cacha sa fortune dans une fente de rocher, n'est pas revenu la chercher (3). Qu'arriva-t-il ? Se voyant cernés, s'entretuèrent-ils, comme le fit, quelques années plus tard, la petite tribu qui vivait au pied de la racine des Alpes, ou furent-ils massacrés ?...

Pressés de délivrer la ville de Nice, les Romains quittèrent Monaco, laissant le versant de la montagne jonché de cadavres. Une de ses pentes a gardé le nom de *Carnier* ou *charnier*.

Toujours à la hâte, on mit les enceintes hors d'état de résistance et l'armée, poursuivant sa marche, incendia un petit village ligure, appelé Anao (4).

(A suivre).

Ch^{nc} L. DE VILLENEUVE

Directeur du Musée Anthropologique.

(1) URBAIN BOSIO. — *Le vieux Monaco*. (Édit. de la Corniche historique). *Moneghetti et Carnier*, p. 24.

(2) Plusieurs de ces brèches à ossements sont conservées dans le musée anthropologique.

(3) *Journal de Monaco*, 1-80, 27 avril : « Des ouvriers travaillant dans une carrière, au Carnier, ont trouvé et remis à M. Wagatha... vingt et une pièces de monnaie en bronze... » M. H. de Villefosse y reconnut : « Deux pièces campaniennes à la légende NEOPOLITON, portant, d'un côté, une tête de Cérès et, de l'autre, un taureau surmonté d'une Victoire, et dix-neuf pièces carthaginoises, offrant, d'un côté, la tête de Cérès et, de l'autre, un buste de cheval accompagné soit d'un palmier, soit d'un globe, soit de trois points, suivant les exemplaires... »

(4) A la *Petite-Afrique*, au-dessus de Beaulieu. Sur une coupe de terrain, on voyait encore, il y a quelques années, une large bande de cendre charbonneuse correspondant à un niveau où M. l'abbé Cardon a recueilli des monnaies carthaginoises.

CHRONIQUE SCIENTIFIQUE

TECHNOLOGIE

La langue française est la forme la plus perfectionnée du langage, pris dans son acception la plus large; c'est là une vérité admise depuis longtemps et qui fut notamment proclamée, publiquement et victorieusement, par Antoine Rivarol, en 1784, devant l'Académie de Berlin qui avait mis au concours la question de « l'universalité de la langue française ».

Cette langue brille surtout par sa clarté; ce qui n'est pas clair n'est pas français, dit un vieil adage. On la nomme la langue diplomatique par excellence, sans doute parce que son emploi empêche la diplomatie de trop abuser des subtilités.

Mais la langue française est surtout une langue scientifique parce qu'elle est essentiellement vivante. Grâce à d'incessants emprunts à ses deux mamelles intarissables, le grec et le latin, emprunts qu'elle s'assimile avec une telle précision qu'ils ne paraissent jamais entachés de néologisme. elle s'enrichit constamment sans pour cela altérer sa flexibilité caractéristique et pour ainsi dire naturelle.

C'est ainsi que dans cette langue, déjà fixée par les grands écrivains du XVIII^e siècle, on n'a pas hésité à aborder la description et l'explication des innombrables faits que la science amoncela tout à coup dès qu'elle fut débarrassée des langes moyen-âgeux qui menaçaient de l'étouffer.

Si la lecture de ses grands écrivains constitue un exercice philosophique de premier ordre, la lecture de quelques pages du *Dictionnaire de Chimie* de Wurtz n'est pas moins instructive. On y voit cette langue, qui a fait éclore tant de livres considérés comme *livres d'art*, servir brillamment à la confection de *livres d'enseignement scientifique* avec une sobriété de style qui n'exclut pas une certaine élégance et qui laisse néanmoins paraître, entre ses mots, toute la rigueur du principe de la méthode cartésienne.

Aussi — autre preuve de sa vitalité — s'empresse-t-elle toujours d'éliminer ses tares ancestrales dès que leur usage ne correspond plus aux exigences de la vérité. C'est ainsi que Guyton de Morveau et Lavoisier dressèrent leur célèbre nomenclature chimique (1787) dont les conséquences furent immenses et qui, entr'autres, eut pour effet de séparer la chimie de l'alchimie.

Naguère on disait :

Ce que l'on conçoit bien s'énonce clairement.

Mais pour dénommer, définir, il ne suffit pas de bien concevoir, il ne suffit pas de se laisser guider par de banales apparences, si souvent trompeuses, au risque de se rendre ridicule comme ceux qui, n'ayant jamais vu d'écrevisses qu'en buisson, désignaient ce crustacé sous le nom de « petit poisson rouge marchant à reculons ».

Une définition est une synthèse qui présuppose une analyse, faite avec précision, pour éviter de commettre de graves erreurs et surtout d'en faire commettre par d'autres.

Aussi les anciens, exception faite pour les Pythagoriciens, définissaient l'année : le temps que met le soleil à parcourir exactement son orbite complet autour de la terre. Cette conception déplorable fourvoyait longtemps ceux qui étudiaient la mécanique céleste, et, quand Copernic eût repris l'étude du système pythagoricien, l'erreur des anciens avait été élevée à la hauteur d'un dogme, au point que Tycho-Brahé dut imaginer une cosmographie bâtarde dans laquelle tout le système planétaire tournait autour du soleil à l'exception de la terre, et ce à seule fin de donner au bon sens le temps de reprendre ses droits.

Mais le mauvais pli était pris, et encore de nos jours on emploie les expressions : le soleil se lève, le soleil se couche, le soleil entre dans la Constellation du Lion, etc.

Ceux qui ont reçu une certaine instruction savent bien que ces locutions sacrifient aux fausses appa-

rences, mais elles entretiennent chez le vulgaire des notions qui l'égareront; le jargon de l'erreur ne doit jamais être la langue de la vérité.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA

TRIBUNAL SUPÉRIEUR DE MONACO

AVIS

Les créanciers de la faillite de la dame **Eugénie Vanlangermeersch**, veuve **Baggio** et du sieur **Pierre Grosjean**, marchands de vins et liqueurs, associés, à Monte Carlo, sont invités à se présenter en personne ou par fondés de pouvoir dans le délai de *vingt jours* à partir d'aujourd'hui, devant M. Cioco, syndic, à l'effet de lui remettre leurs titres de créance, accompagnés d'un bordereau sur timbre indicatif des sommes par eux réclamées, si mieux ils n'aiment en faire le dépôt au Greffe.

A l'égard des créanciers domiciliés hors de la Principauté, le délai ci-dessus sera augmenté de dix jours.

La vérification des créances aura lieu le 21 mai prochain, à 2 heures et demie de l'après-midi, dans la salle des audiences du Tribunal Supérieur, au Palais de Justice, contradictoirement entre les créanciers et le Syndic.

Le Greffier en Chef,
RAYBAUDI.

EXTRAIT

Par jugement en date de ce jour, exécutoire sur minute et avant son enregistrement, le Tribunal Supérieur de la Principauté a déclaré le sieur **Rinaldo Donizelli**, charcutier à Monaco, en état de faillite, dont l'ouverture a été provisoirement fixée audit jour.

M. Savard, juge du Siège, a été nommé commissaire de ladite faillite et M. Cioco, syndic provisoire.

Pour extrait conforme dressé en exécution de l'article 413 du Code de Commerce.

Le Greffier en Chef,
RAYBAUDI.

VENTE D'UN FONDS DE COMMERCE

d'huiles, fruits, primeurs, denrées alimentaires, vins en gros et détail, vins fins et expéditions à emporter en paniers, vente de bière, limonade et eau de seltz en bouteilles d'origine à emporter,

SOUS LA DÉNOMINATION :

AUX PROPRIÉTAIRES RÉUNIS

sis à Monte Carlo, avenue St-Michel, maison Chevalier.

Ensemble le matériel et les marchandises en dépendant.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. Cioco, syndic de la faillite BAGGIO et GROSJEAN, au Greffe du Tribunal Supérieur de Monaco.

Etude de M^e Charles TOBON, huissier à Monaco
30, rue du Milieu.

VENTE SUR SAISIE

Le jeudi vingt-deux avril courant, à deux heures du soir, dans un magasin sis à Monte Carlo, Buckingham-Palace, avenue Saint-Michel, il sera procédé par le ministère de l'huissier soussigné à la vente aux enchères publiques de divers meubles et effets mobiliers, consistant en : meubles fantaisie, tableaux, violons, montres, argenterie, couteaux, effets d'habillement et linge de corps pour homme et dame, chaussures, malles, sacs de voyage, bibelots divers, etc.

Au comptant. 5 p. cent en sus pour frais d'enchères.

Charles TOBON.

Etude de M^e Charles TOBON, huissier à Monaco,
30, rue du Milieu.

VENTE SUR SAISIE

Le mardi vingt-sept avril 1909, à 9 heures et demie du matin, dans la cour du Restaurant de la Barre de Fer, rue du Rocher, n° 4, à Monaco, il sera procédé par le

ministère de l'huissier soussigné, à la vente aux enchères publiques d'un cheval gris pommelé clair, de haute taille, et de quelques harnais.

Au comptant. 5 p. % en sus pour frais d'enchères.

L'Huissier, CH. TOBON.

Etude de M^e Charles TOBON, huissier à Monaco
30, rue du Milieu.

VENTE VOLONTAIRE

Le mercredi vingt-huit avril courant, à deux heures du soir, à la *Villa Augustine*, sise à Monte Carlo, rue Bellevue, numéro 8, il sera procédé par le ministère de l'huissier soussigné à la vente aux enchères publiques d'un mobilier de salon, salle à manger et chambre à coucher, consistant notamment en : buffet, servante, table et chaises, piano, canapé, fauteuils et chaises, glaces, secrétaire, table à jeu, lit complet en palissandre, armoire à glace, table de nuit, toilette, meubles divers, tapis, tentures, lustres et appareils à gaz, tables et chaises, verrerie, vaisselle, etc.

Au comptant. 5 % en sus pour frais d'enchères.

Charles TOBON.

Etude de M^e Alexandre EYMIN,
docteur en droit, notaire,
2, rue du Tribunal, Monaco.

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

publiée en conformité de l'Ordonnance Souveraine du 23 juin 1907

(Première insertion)

Suivant acte reçu par M^e Alexandre EYMIN, docteur en droit, notaire à Monaco, soussigné, le trois avril mil neuf cent neuf, M^{me} **Pauline Mariotti**, épouse de M. **Jean-Antoine Pasqualini**, agent de police, demeurant à Monaco, a acquis de M. **Pierre Destefanis**, aubergiste, employé à la Buanderie de Monaco, demeurant à Monaco, rue de La Turbie, n° 4, le fonds de commerce d'auberge et chambres meublées que ce dernier exploitait à Monaco, rue de La Turbie, n° 4, sous l'enseigne : *Auberge du Cheval Blanc*, dans une maison appartenant à M. Colombara, le dit fonds comprenant la clientèle ou achalandage, l'enseigne ou nom commercial, les meubles meublants, objets mobiliers, matériel et ustensiles servant à son exploitation, les marchandises, vins et spiritueux en caves ou en magasin, le droit au bail des lieux, et tous accessoires dudit fonds.

Les créanciers de M. DESTEFANIS, s'il en existe, sont priés, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement qui serait effectué en dehors d'eux, de faire opposition sur le prix de la dite cession au domicile à cet effet élu, à Monaco, en l'étude de M^e Eymin, notaire, soussigné, avant l'expiration d'un délai de dix jours à compter de la date de l'insertion qui fera suite à la présente.

Monaco, le 20 avril 1909.

Alex. EYMIN.

SOCIÉTÉ ANONYME

des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers

A MONACO

AVIS DE CONVOCATION

Les dépôts effectués en vue de l'Assemblée Générale du 16 courant n'ayant pas atteint le nombre de titres prescrit par l'article 40 des Statuts, cette Assemblée est renvoyée au **Samedi 24 Avril**, à deux heures et demie de relevée.

ORDRE DU JOUR :

- 1° Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice qui a pris fin le 31 mars 1909;
- 2° Rapport des Commissaires;
- 3° Approbation des comptes s'il y a lieu;
- 4° Fixation du dividende;
- 5° Aliénation de diverses parcelles de terrain;
- 6° Nomination des Commissaires des comptes.

PRINCIPAUTÉ DE MONACO

Comité des Fêtes 1909

JEUDI 22 AVRIL

GRANDE FÊTE DU PRINTEMPS

donnée avec le gracieux concours
de la SOCIÉTÉ DES BAINS DE MER
et des SOCIÉTÉS MUSICALES ET SPORTIVES
de la Principauté.

A 3 HEURES DE L'APRÈS-MIDI

Sur la pelouse du Tir aux Pigeons à Monte Carlo :

CONCOURS D'OMBRELLES FLEURIES
ET DE CHAPEAUX

A 4 HEURES :

DISTRIBUTION DE SOUVENIRS
aux Coiffures et aux Ombrelles primées.

LE SOIR, A 8 H. ET DEMIE :

Retraite aux Lanternes (Fiaccolata)

Avec la participation de
la Société Philharmonique, la Lyre Monégasque,
L'Harmonie de Beausoleil,
L'Estudiantina, L'Accord Parfait,
des Sociétés de gymnastique L'Etoile et L'Herculis
et de la Compagnie des Sapeurs-Pompier.

GRANDE FÊTE VÉNITIENNE

Organisée par la Société des Régates
de Monaco.

ILLUMINATION

de l'avenue de Monte Carlo, du boulevard de la Condamine,
du quai et des jetées.

Roses Blastiques sur l'eau

par la Société de gymnastique L'Etoile.

CONCERT

par les diverses Sociétés musicales.

A 10 HEURES, sur la jetée Nord :

FEU D'ARTIFICE

tiré par M. CUPELLINI MASSIMINO.

Embrassement général de la Principauté

DISTRIBUTION D'OBJETS D'ART
aux yachts illuminés.

CONCOURS D'EMBARCATIONS

DÉCORÉES ET ILLUMINÉES :

Premier prix, 200 francs. Deuxième prix, 175 francs.
Troisième, 150 fr. Quatrième, 125 fr.
Cinquième, 100 fr.Deux prix de 75 fr. Deux prix de 50 fr. Trois de 40 fr.
Trois prix de 35 fr. et Cinq de 25 fr.

Nota. — A toute embarcation qui aura pris part au
Concours, il sera alloué en plus une indemnité de 20 fr.
Celles qui prendront part au Défilé recevront, en outre,
les lanternes et les bougies qui seront distribuées par la
Société des Régates.

Les personnes prenant part au concours ou au défilé
et les propriétaires des embarcations sont invités à s'inscri-
re au Siège de la Société des Régates, boulevard de la
Condamine, Monaco.

La liste des inscriptions sera close le 20 avril au soir,
irrévocablement.

SOCIÉTÉ DE L'HOTEL DE PARIS ET SES ANNEXES

A MONTE CARLO

Société Anonyme au Capital de 1.300.000 fr.

Siège Social à Monte Carlo.

Messieurs les Actionnaires de la Société de
l'Hôtel de Paris et ses Annexes à Monte Carlo,
sont convoqués en Assemblée Générale Extraor-
dinaire pour le **Judi 6 Mai 1909**, à 10 heures
du matin, au Siège Social.

ORDRE DU JOUR :

- 1° Modification à l'article 37 des Statuts ;
- 2° Autorisation au Conseil d'Administration à
l'effet de contracter un emprunt sous
forme d'émission d'obligations.

Les actions devront être déposées cinq jours,
au moins, avant l'Assemblée, au Siège Social.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Nettoyage à Sec spécial. Gants depuis 0f 25.
Frisure de Plumes et Boas. Blanchissage Hygiénique.



Usine à Beausoleil. — Magasin :
villa Paola, 25, boulevard du Nord **Monte Carlo**

LEÇONS ET COURS POUR JEUNES FILLES

S'adresser à l'Externat des Dames de Saint-Maur :
Montée de la Royana, villa André-Jeanne, 3, Condamine
et villa Bella, boulevard des Moulins, Monte Carlo.

Messieurs les Voyageurs peuvent se procurer dans les gares et
les librairies les Recueils suivants, publications officielles des che-
mins de fer, paraissant depuis quarante-cinq ans, avec le concours
des Compagnies :

<i>L'Indicateur-Chaix</i> (paraissant toutes les semaines) avec cartes.....Fr. » 75	
<i>Livret-Chaix continental</i> (mensuel) :	
1 ^{er} vol., réseaux français, avec huit cartes.....	1 50
2 ^e vol., services étrangers, avec carte coloriée.....	2 »
<i>Livret-Chaix spécial de chaque réseau</i> (mensuel) avec carte.....	» 40
<i>Livret-Chaix de Voyages circulaires</i> de chaque réseau avec cartes, plans et gravures.....	» 30
<i>Livret de l'Algérie et de la Tunisie</i> (mensuel) avec carte coloriée.....	» 50
<i>Livret spécial des environs de Paris</i> (mensuel) avec sept cartes.....	» 25
<i>Livret de la banlieue</i> avec carte.. { Ouest.....	» 10
{ Est.....	» 10
<i>Livret des Rues de Paris</i> (Omnibus, Tramways et Théâtres) avec plan de Paris et plans numérotés des Théâtres.....	2 »

Bulletin des Oppositions sur les Titres au porteur.

TITRES FRAPPÉS D'OPPOSITION.	MAINLEVÉES D'OPPOSITION.	TITRES FRAPPÉS DE DÉCHÉANCE.
Exploit de M. Tobon, huissier à Monaco, 29 juillet 1908, cinquièmes d'actions Société des Bains de Mer et Cercle des Etrangers à Monaco : Numéros 917, 4665, 6887, 19418.		
Exploit de M. Tobon, huissier à Monaco, 1 ^{er} février 1909, une action entière de la Société des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco : Numéro 46941.		
Exploit de M. Tobon, huissier à Monaco, 1 ^{er} février 1909, une action ancienne de la Société Industrielle et Artistique de Mo- naco : Numéro 19.		

AMEUBLEMENTS & TENTURES

EUGÈNE VÉRAN

MAISON FONDÉE EN 1888

Villa des Garets, Boulevard de l'Ouest
MONACO (CONDAMINE)INSTALLATIONS A FORFAIT
Réparations de Meubles

Etoffes — Laines — Crins animal et végétal — Duvets

PRIX MODÉRÉS

ASSURANCES

CARLÈS et PERUGGIA

DIRECTION : Quai Lunel (sur le Port) NICE

L'ABEILLE (Incendie)

Compagnie Anonyme d'Assurances à prime fixe contre l'incendie

LA FONCIÈRE

La C^{ie} Lyonnaise
d'Assurances maritimes réunies

C^{ie} d'assurances contre les ris-
ques de transport par terre et
par mer et les accidents de toute
nature. — Assurances maritimes ;
transports-valeurs.

Polices collectives ouvrières,
responsabilité civile des patrons
et entrepreneurs, assur. des pom-
piers. Polices spéc. individuelles
contre accidents de toute nature.

Assurances vélocipédique et de
chasse. Assur. contre les risques
de séjour et de voyage dans le
monde entier. Assur. des accid.
causés aux tiers par des voitures
automobiles et à traction mécan.

LLOYD NÉERLANDAIS

la plus ancienne des Compagnies
d'Assurances contre le Vol.

Assurances contre le vol avec
effraction, escalade ou usage de
fausses clefs. Contre le vol, pré-
cédé ou suivi d'assassinat ou de
tentative d'assassinat.

Assurances des vitras, châ-
teaux, banques, marchandises
en magasin, titres, valeurs, bil-
lets de banque, archives et mi-
nutes, églises, musées, objets
mobiliers de toute nature, bi-
joux, etc. Assurances des bijou-
tiers, horlogers et négociants en
matières précieuses.

Assurances contre les détour-
nements et malversations.

Agent pour la Principauté de Monaco :

J.-B. FARAUT, 4, rue des Açores (jardin de Millo).

HOUSE AGENT

Agence de Location (Villas)

VENTE DE TERRAINS DANS DE BONNES CONDITIONS

S'adresser à M. F. GINDRE, avenue de la Gare

MONACO-CONDAMINE

LE MONITEUR
DE LA MODE

paraissant tous les Samedis

20 PAGES GRAND
FORMATLE PLUS ANCIEN ET LE PLUS ARTISTIQUE
DES JOURNAUX DE MODES

CONTIENT :

PLUS DE MODELES NOUVEAUX
PLUS DE TRAVAUX À L'AIGUILLE
PLUS DE LITTÉRATURE
PLUS DE RECETTES DE CUISINE
PLUS DE RENSEIGNEMENTS

QU'AUUCUN AUTRE

3 MOIS : 4 francs — UN AN : 14 francs
EDITION 2 : contenant une Gravure coloriée et
un Patron découpé dans les 2^e, 3^e et 4^e N^{os}.
3 MOIS : 8 fr. 50 — UN AN : 28 francs
ABEL GOUBAUD, Éditeur, 3, r. du 4-Septembre

Le LIVRET-CHAIX CONTINENTAL renferme les services
de toute l'Europe et un guide sommaire indiquant les curiosités à
voir dans les principales villes :

1^{er} vol. Services français, avec cartes des chemins de fer de la
France et de l'Algérie; prix : 1 fr. 50.

2^e vol. Services franco-internationaux et étrangers, avec carte
générale des chemins de fer du continent. Prix : 2 francs. Se trou-
vent dans toutes les gares. et à la Librairie CHAIX, rue Ber-
gère, 20, Paris.